

DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES IPRP

Pour simplifier les démarches d'enregistrement des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes instruit désormais les demandes d'enregistrement selon une procédure dématérialisée.

Deux procédures sont proposées en fonction de votre situation :

- Première demande ou renouvellement personne physique
- Première demande ou renouvellement personne morale

Vous trouverez, à la page suivante, une aide à la prise en main de cette procédure dématérialisée.

Pour créer votre compte, la connexion s'effectue à partir du lien ci-dessous en fonction de votre situation, disponible sur le [site internet de la Direccte](#)

Une fois complété votre dossier en ligne, une information vous sera adressée à chaque étape de l'instruction :

- Accusé de réception quand vous soumettez votre dossier
- Accusé de passage en instruction : étude de votre dossier
- Accusé d'acceptation : l'agrément est accepté et une attestation sera à disposition dans votre dossier
- Accusé de rejet du dossier : suivant les éléments transmis l'agrément peut être refusé, une décision est envoyée par voie postale
- Accusé de classement sans suite : les pièces complémentaires n'ont pas été fournies

Une messagerie est intégrée à la plateforme, les échanges se font via celle-ci (questions, décisions). Un message vous est envoyé sur la boîte mail renseignée lors de la création de votre compte pour vous informer qu'un message vous a été envoyé.

Département Santé Sécurité au Travail
8/10 rue du Nord
69625 VILLEURBANNE Cedex
04.72.65.58.53

ara.cellule@directcte.gouv.fr

CRÉER VOTRE COMPTE A PARTIR DU LIEN DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA DIRECCTE

Cliquez sur le lien de la procédure choisie en fonction de votre situation,
puis cliquez sur l'onglet «Créer un compte [démarches-simplifiées.fr](#)»

Renseignez votre Email et créez un mot de passe.

ou

Identifiez-vous avec FranceConnect

Un Email vous est envoyé pour activer votre compte

Commencer la démarche

Créer un compte [demarches-simplifiees.fr](#)

J'ai déjà un compte

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou



Qu'est-ce que FranceConnect ?



[demarches-simplifiees.fr](#)

Activez votre compte

Bonjour,

Pour activer votre compte sur [demarches-simplifiees.fr](#), veuillez cliquer sur le lien suivant :
https://www.demarches-simplifiees.fr/users/confirmation?confirmation_token=rh2zxyqD6ZkTnm_WSsp9

Bonne journée,

L'équipe [demarches-simplifiees.fr](#)

[beta.gouv.fr](#)

Attention :

Quand votre compte est activé il faut retourner cliquer sur le lien de la démarche
qui vous intéresse en fonction de votre situation